

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jpobas-vanguardquebec-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bb16699aa468dd5b5a30e895>

Date d'obtention : 2026-02-02 16:01:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un programme très étoffé, le produit de plusieurs années de recherche et de travail qui existe afin de protéger les jeunes et d'avoir une façon universelle de procéder lors de ce genre de situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai dorénavant un œil beaucoup plus critique lorsque ce genre de sujet sera abordé et je serai plus secourable considérant la solidité de la trousse .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Qu'ils se sentent écoutés et compris mais aussi en faisant attention aux détails divulgués afin de ne pas négliger quoi que ce soit.